

1. *Débitrice:* **Genitra SA**, route du Grand-Lancy 22,
1212 Grand-Lancy

2. *Remarques:* But: achat, vente et location de machines dans le domaine du bâtiment; travaux de génie civil et du bâtiment; transport de sable, gravier et matériaux dans le domaine de la construction; achat, vente, gérance et location de biens immobiliers.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2).
Pour tout renseignement:
Gisèle Unternahrer, tél. 022 388 89 04

Office des faillites
1227 Carouge

(03785676)